



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 35 du 26 avril 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 18 avril 2024

AVIS de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 18 avril 2024

NOR A R M A 2 4 0 0 7 8 9 V

Référence(s) :

- Décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23) ;
- Arrêté du 29 juin 2009 modifié, fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 162 du 16 juillet 2009, texte n° 36) ;
- Arrêté du 18 janvier 2011 modifié, fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4) ;
- Arrêté du 16 février 2024 fixant le nombre de postes offerts au recrutement en 2024 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 49 du 28 février 2024, texte n° 30) ;

➤ [Instruction N° 144859/DEF/DGA/DRH/D du 08 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Avis du 07 mars 2023 de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2023.](#)

Référence de publication :

I. Il est organisé, au titre de l'année **2024**, un concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté du 16 février 2024 de quatrième référence. L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **4 septembre 2024**. L'épreuve orale d'admission se déroulera courant **novembre 2024**. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers du grade de commandant ou grade équivalent ou du grade de capitaine ou grade équivalent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de commandant ou grade équivalent, réunissant, au **1^{er} janvier 2024**, les conditions suivantes :

- être âgé de quarante ans au plus (nés à partir du **2 janvier 1984**) ;
- totaliser dix ans de services comme officier en position d'activité ou de détachement ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

Les candidats devront satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 de troisième référence, à la date de dépôt de la candidature ou au plus tard au moment des épreuves orales en cas d'incapacité temporaire.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié, fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144859 DGA/DRH/D du 8 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Les candidats devront transmettre au plus tard le 2 juillet 2024, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription (annexe I.) accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDAF/RGM
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

II. L'avis du 7 mars 2023 de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2023 est abrogé.

III. Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

La directrice des ressources humaines,

Caroline KRYKWINSKI.

ANNEXES

ANNEXE I. DEMANDE D'INSCRIPTION.

DEMANDE D'INSCRIPTION.

Je soussigné(e)
demande à être autorisé(e) à prendre part aux épreuves du concours ouvert en
pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur principal de l'armement.

Fait à _____, le _____
Signature

NOM :	Direction / Service :
Prénom (s) :	

Situation familiale :	
Adresse personnelle :	
Affectation (adresse complète du service, n° tél., fax et courriel) :	
Diplômes obtenus :	

ANNEXE II.

FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.

FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.

NOM :	Direction / Service :
Prénom(s) :	
Corps :	
Grade :	

Grades successifs.	Dates de nomination.	Interruptions de service.	
		Dates de début.	Dates de fin.

Je soussigné, _____ certifie sur l'honneur
l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Date et signature du candidat

Date, cachet et signature de l'autorité
chargée de l'organisation des concours :

ANNEXE III.

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6. (2°) DU DÉCRET N° 2008-941 DU 12 SEPTEMBRE 2008 MODIFIÉ PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS MILITAIRE DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT.

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6. (2°) DU DÉCRET 2008-941 DU 12 SEPTEMBRE 2008 MODIFIÉ PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS MILITAIRE DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT.

NOM :	Direction / Service :
Prénom(s) :	Préciser le nombre de participations à des précédents concours IPA :
Corps :	
Grade :	

Direction – Établissement – Service.	Fonctions.	Nature des services (description sommaire des missions ou des travaux majeurs conduits ou effectués, encadrement).	Supérieurs hiérarchiques directs.	Dates	
				de début.	de fin.

ANNEXE IV.

AVIS DU SECOND NOTATEUR.

AVIS DU SECOND NOTATEUR.

NOM, prénom(s), corps et grade du candidat :

NOM, grade, fonction du second notateur :

Appréciation :

Estimez-vous que le candidat est en mesure de devenir un ingénieur de l'armement qui se classera¹ :

- au dessous de la moyenne ? oui - non
- dans la moyenne ? oui - non
- au dessus de la moyenne ? oui - non - éventuellement
- parmi les meilleurs ? oui - non - éventuellement

A _____, le

(Date, attache et signature du second notateur)

¹ Rayer la mention inutile.